



Arrêté d'empiètement sur chaussée

Le Maire de la commune de l'Île-Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 19 juin 2026 de la société SOA domiciliée 1 Allée Marius Berliet zone industrielle de Saint-Mâlo 37320 Esvres sur Indre,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du lundi 27 juillet 2026 au Vendredi 31 juillet 2026,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

Article 1 : Dans le cadre des travaux de curage des réseaux d'assainissement, par l'entreprise SOA demeurant au 1 Allée Marius Berliet 37320 Evres sur Indre, un empiètement sur chaussée sera effectué sur les voies communales, route de Richelieu, rue de Villaudron, rue Carnot, rue du Port Besnard, route de Tavant, place du 8 Mai 1945, rue Saint-Léonard, rue Descartes, rue Anatole France, rue Marceau, route de Parçay sur Vienne du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île-Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île-Bouchard, l'ASVP de l'Île-Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 22 Juin 2026

Arrêté n° 2026-06-109	
PUBLIÉ LE	22/06/2026
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,

Nathalie Vigneau

